

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 8 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du Conseil sise au 260, rue Pettigrew à Saint-Léonard-de-Portneuf, à 19 h 30.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
M. Simon Moisan	Conseiller siège # 2
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 3
Mme Sophie Cantin	Conseillère siège # 4
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 5
Mme Nathalie Suzor	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Denis Langlois.

Étaient également présentes :

Mme Nathalie Naud, agente de bureau et greffe et Mme Nancy Clavet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30. M. Denis Langlois souhaite la bienvenue à tous.

LÉGISLATION

192-08-09-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec l'ajout au varia de 13.1-Don à la Fondation des services sociaux de Portneuf, 13.2-Rencontre entre les maires de la MRC de Portneuf et le premier ministre François Legault et 13.3-Flash vert.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption des procès-verbaux du 23 et 30 juin, du 6 juillet et du 10 août 2020

3- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

3.1 Programme RIRL — Suivi du MTQ

3.2 Développement Walsh

3.3 Dossier d'annexion de Ste-Christine-d'Auvergne

3.4 Réservoir d'eau potable — Inspection, rapport d'inspection et recommandation

3.5 Plan des mesures d'urgence

4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT, SI NÉCESSAIRE

5- ADMINISTRATION

5.1 Présentation des comptes payés

5.2 Présentation des comptes à payer et des chèques

5.3 Dépôt et présentation des états financiers 2019

5.4 Déficit ou surplus accumulé — Exercice financier 2019 — Aqueduc — Égout — Vidange des fosses septiques

5.5 Annulation de la résolution # 118-01-06-20

5.6 Annulation de la résolution # 232-04-11-19

5.7 Procès-verbal de correction du règlement # 456-18

5.8 Procès-verbal de correction — Résolution # 21-03-02-20

5.9 Procès-verbal de correction — Présentation des comptes payés et des chèques ainsi que la résolution # 90-04-05-20

5.10 Modification de la résolution # 79-09-04-20 — Réception d'une soumission de Huot afin d'effectuer l'achat d'équipement d'entretien d'asphalte

5.11 Médiateur — Offre de service professionnel

5.12 Programmation TECQ 2019-2023

- 5.13 *Condition salariale du télétravail*
 - 5.14 *Formation sur l'archivage et l'accès aux documents municipaux et la protection des renseignements personnels*
 - 5.15 *Offre de la FQM pour adhérer au programme de modernisation du réseau d'éclairage public*
 - 5.16 *APELSIMPO — Demande de révision d'une contribution financière*
 - 5.17 *Maison des Fermières — Remplacement du panneau électrique*
 - 5.18 *Achat d'ameublement de bureaux*
 - 5.19 *Salaires rétroactifs de Mme Nathalie Paquet et M. Denis Grégoire*
- 6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 6.1 *Recommandation d'embauche pour un nouvel inspecteur en bâtiment, environnement et permis*
 - 6.2 *106, montée du lac Bleu (lot 5 222 357)*
- 7- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU**
- 7.1 *Rapport écrit de l'inspecteur aux travaux publics*
 - 7.2 *Achat d'une machine à pression pour les égouts*
 - 7.3 *Achat d'un camion pour les travaux publics — Mode de financement*
 - 7.4 *Autorisation de paiement à Pax Excavation*
 - 7.5 *Achat de trois conteneurs 6 verges*
- 8- LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE**
- 8.1 *Rapport de l'agente du développement communautaire*
 - 8.2 *Échelle salariale des professeuses de ballet-jazz*
 - 8.3 *Concours photo — Prix*
 - 8.4 *Achat pour les loisirs*
 - 8.5 *Remboursement des cours hors territoire — Covid-19*
 - 8.6 *Passerelle de la chute à l'Ours*
 - 8.7 *Proposition d'aménagement pour le stationnement près des chutes à l'Ours*
- 9- SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10- RAPPORTS DES COMITÉS**
- 11- SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT, SI NÉCESSAIRE**
- 12- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**
- 12.1 *Programme Environnement-plage — Résultats d'analyse*
 - 12.2 *Cour municipale de la Ville de St-Raymond — Les avocats de Morency, Société d'avocats seront les nouveaux procureurs des municipalités*
 - 12.3 *Centre de services scolaire de Portneuf — Poste d'administrateur à combler*
 - 12.4 *Ville de St-Raymond — Demande au ministère des Transports pour la construction d'une voie d'accès direct à l'autoroute 40*
 - 12.5 *ULAVAL — Annulation de l'activité d'initiation à la plage Eau Claire*
 - 12.6 *Courrier de Portneuf — Convocation à l'assemblée générale annuelle*
 - 12.7 *FQM — Annulation du congrès 2020 et du Salon des affaires municipales*
 - 12.8 *CAMF — Convocation à l'assemblée générale annuelle virtuelle*
 - 12.9 *Vélopediste Jacques-Cartier/Portneuf — Invitation à l'assemblée générale annuelle*
 - 12.10 *L'Arc-en-Ciel — Invitation à une marche illuminée*
 - 12.11 *Demande de lettre d'appui pour le projet « Embarque » — Projet régional de transport*
 - 12.12 *Demande de soutien à une campagne de sensibilisation de l'AGRTQ*
 - 12.13 *MAMH — Semaine de la municipalité 2020*
 - 12.14 *ALON — Changement de date de l'assemblée générale annuelle*
 - 12.15 *Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation — Exigences linguistiques*
- 13- VARIA**
- 13.1 *Don à la fondation des services sociaux de Portneuf*
 - 13.2 *Rencontre entre les maires de la MRC de Portneuf et le Premier ministre François Legault*
 - 13.3 *Flash vert*
- 14- LEVÉE DE LA SÉANCE**

193-08-09-20

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 23 ET 30 JUIN DU 6 JUILLET ET DU 10 AOÛT 2020

Il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 23 et 30 juin du 6 juillet et du 10 août 2020.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

PROGRAMME RIRL – SUIVI DU MTQ

La municipalité a reçu la confirmation qu'elle recevra un montant de 754 201 \$ dans le cadre de la subvention du ministère des Transport. Le calendrier des versements sera transmis dans les prochains jours.

DÉVELOPPEMENT WALSH

Ce point est reporté.

DOSSIER D'ANNEXION DE STE-CHRISTINE-D'AUVERGNE

Dans ce dossier, Mme Nancy Clavet informe les membres du conseil municipal qu'en raison de l'arrêté 2020-008 du 22 mars 2020, aucun scrutin référendaire ne pouvait être tenu à compter de cette date. La procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est remplacée par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire d'une durée de 15 jours. Cette mesure vise à éviter que des personnes se déplacent pour signer un registre. Les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) et de ses règlements d'application demeurent applicables à cette procédure, avec les adaptations nécessaires pour éviter les déplacements et les rassemblements de citoyens.

RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – INSPECTION, RAPPORT D'INSPECTION ET RECOMMANDATION

Mme Clavet informe les membres du conseil des résultats de l'étude structurale dans laquelle il est recommandé de mettre en place un drain de fondation autour du réservoir. Les coûts estimés s'élèvent à 112 826 \$ incluant les taxes. Ces travaux seront intégrés dans la programmation TECQ 2019-2023.

PLAN DES MESURES D'URGENCE

M. Jean-François Lavoie du ministère de la Sécurité publique, a remis par courriel un canevas à Mme Clavet. Le tout devrait être réglé rapidement.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

Les comptes payés au montant de 200 527.21 \$ sont présentés et annexés au présent procès-verbal.

194-08-09-20

PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer au montant de 76 089.16 \$ et annexés au présent procès-verbal.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019

M. Sylvain Potvin, comptable agréé, de la firme Bédard, Guilbault, ca, a déposé et présenté les états financiers pour l'année 2019.

DÉFICIT OU SURPLUS ACCUMULÉ – EXERCICE FINANCIER 2019 – AQUEDUC – ÉGOUT – VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Ce point est reporté.

195-08-09-20

ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 118-01-06-20

CONSIDÉRANT QUE la correspondance de la Ville de St-Raymond, présentée à la réunion du 1^{er} juin dernier, n'était pas une facture, alors qu'une proposition a été fait afin de payer un montant de 12 000 \$ mentionné dans cette correspondance;

CONSIDÉRANT QUE par ce fait, il n'y a rien à payer;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler la résolution # 118-01-06-20;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Moisan et résolu unanimement d'annuler la résolution # 118-01-06-20 et de joindre une copie de la présente résolution au procès-verbal du 1^{er} juin 2020.

196-08-09-20

ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 232-04-11-19

CONSIDÉRANT QUE la résolution 232-04-11-19 a été adoptée, le 4 novembre 2019, afin d'autoriser le paiement de frais d'escompte au montant approximatif de 3000 \$, payable à même le fonds général de l'exercice financier 2020, et ce, dans le cadre du refinancement du prêt relatif au règlement d'emprunt 447-17;

CONSIDÉRANT QUE l'annulation de ladite résolution est requise, puisqu'il s'agissait du refinancement des prêts relatifs aux règlements d'emprunt 374-08, 410-13 et 414-14 (et non du règlement d'emprunt 447-17);

CONSIDÉRANT QU'aucun frais d'escompte n'est applicable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'annuler la résolution # 232-04-11-19 et de joindre une copie de la présente résolution au procès-verbal du 4 novembre 2019.

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION — RÈGLEMENT # 456-18, RÉOLUTIONS # 21-03-02-20 ET 90-04-05-20

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les procès-verbaux de correction qu'elle a rédigés après avoir apporté une modification aux procès-verbaux des séances du 17 décembre 2018, du 4 mai 2020 et 3 février 2020.

197-08-09-20

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 79-09-04-20 — RÉCEPTION D'UNE SOUMISSION DE HUOT AFIN D'EFFECTUER L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT D'ENTRETIEN D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 79-09-04-20, la municipalité a autorisé l'achat d'équipement pour l'entretien de l'asphalte auprès de l'entreprise Huot au montant de 2 978.70 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de préciser que la soumission acceptée, datée du 3 mai 2020, concerne principalement l'achat d'équipement lié au Service des travaux publics, notamment la voirie, l'aqueduc et l'égout ainsi qu'au loisir, et non spécifiquement à l'achat d'asphalte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement de modifier la résolution # 79-09-04-20 afin de préciser que la dépense a été répartie comme suit et payée à mêmes les postes budgétaires suivants, pour un montant totalisant 2 978.70 \$ plus taxes :

- *Infrastructure — Ponceaux et réparation de routes, au montant de 883.73 \$ plus taxes;*
- *Voirie – Matériel et fournitures, au montant de 355.25 \$ plus taxes;*
- *Réseau de distribution de l'eau — Matériel et fournitures, au montant de 1 319.72 \$ plus taxes;*
- *Réseaux d'égout – Matériel et fournitures, au montant de 400 \$ plus taxes;*
- *Parcs, terrains de jeux, préau, patinoire – Matériel et fournitures, au montant de 20 \$ plus taxes.*

198-08-09-20

MÉDIATEUR — OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entente intervenue entre la municipalité et Mme Nancy Clavet, la municipalité a l'obligation de recourir au service d'un médiateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'accepter l'offre de médiation de Mme Céline Vallières, avocate médiatrice, au coût de 225 \$/l'heure pour un total estimé entre 3 712.50 \$ et 4 162.50 \$, plus 0.55 \$ du kilomètre et le temps de déplacement de 75 \$/l'heure.

PROGRAMMATION TECO 2019-2023

Ce point est reporté.

199-08-09-20

CONDITION SALARIALE DU TÉLÉTRAVAIL

CONSIDÉRANT la pandémie de Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE depuis la semaine finissant le 21 mars 2020, avec les consignes sanitaires de la Santé publique, le bureau municipal a dû être fermé;

CONSIDÉRANT QUE les employés ont continué à travailler, soit en télétravail ou avec certaines limitations;

CONSIDÉRANT QUE les employés ont été rencontrés par le directeur général intérimaire;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, il a été discuté entre autres, des heures de travail;

CONSIDÉRANT QU'une directive a été donnée aux employés à l'effet d'exécuter leur travail le mieux possible;

CONSIDÉRANT certaines limitations, il a été mentionné que si les employés n'arrivaient pas à compléter leurs heures normales de travail, ils ne seraient pas pénaliser sur leur salaire;

CONSIDÉRANT QUE depuis la semaine se terminant le 15 août 2020, tous les employés ont réintégré leur bureau de façon permanente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Moisan et résolu unanimement de cesser l'application de cette directive.

200-08-09-20

FORMATION SUR L'ARCHIVAGE ET L'ACCÈS AUX DOCUMENTS MUNICIPAUX ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT la nécessité de voir à l'archivage et à l'accès des documents municipaux;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mme Nathalie Naud à suivre une formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- D'AUTORISER Mme Nathalie Naud à suivre la formation « L'archivage et l'accès aux documents municipaux et la protection des renseignements personnels » de l'ADMQ;
- DE PAYER le montant de 454 \$ plus les taxes applicables.

OFFRE DE LA FOM POUR ADHÉRER AU PROGRAMME DE MODERNISATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Ce point est reporté au prochain caucus.

201-08-09-20

APELSIMPO — DEMANDE DE RÉVISION D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'APELSIMPO ont communiqué leur insatisfactions envers le conseil au sujet du montant accordé à la résolution # 163-06-07-20;

CONSIDÉRANT QUE par les années passées, la municipalité a contribué à chaque année au 1/3 de la facture partagée entre les municipalités de St-Léonard, Ste-Christine-d'Auvergne et l'APELSIMPO;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement de payer la somme de 663.72 \$ taxes incluses en complément à la somme déjà donnée.

202-08-09-20

MAISON DES FERMIÈRES – REMPLACEMENT DU PANNEAU ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE les Fermières de St-Léonard ont fait une demande de subvention afin de renouveler le panneau électrique de la maison des Fermières et que celle-ci leur a été accordée;

CONSIDÉRANT QUE le dit panneau électrique est situé du côté de l'école primaire qui est adjacente au bâtiment des Fermières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de demander à Mme Nancy Clavet de communiquer avec la directrice de l'école Marie-du-Saint-Sacrement afin de voir avec elle la possibilité d'un accès à l'école pour l'électricien.

203-08-09-20

ACHAT D'AMEUBLEMENT DE BUREAUX

CONSIDÉRANT la soumission reçue de MonBuro.ca, en date du 4 septembre 2020, pour l'achat d'ameublement de bureaux et accessoires informatiques, au montant de 2 683.39 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'achat de l'ameublement et des accessoires inscrits dans la soumission 7573 de Monburo.ca;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « Immobilisations – Ameublement », totalisant un montant de 2 683.39 \$ plus taxes.

204-08-09-20

SALAIRE RÉTROACTIF DE MME NATHALIE PAQUET ET M. DENIS GRÉGOIRE

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Grégoire a bénéficié d'une augmentation salariale en mars 2020 et n'a pu obtenir l'augmentation de 2 % à laquelle les employés ont droit à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Paquet a bénéficié d'une augmentation salariale en 2019 et n'a pu obtenir l'augmentation de 2 % à laquelle les employés ont droit à chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- D'ANNULER la résolution # 180-10-08-20;
- D'ACCORDER l'augmentation salariale de 2 % pour M. Denis Grégoire rétroactivement au 2 mars 2020;
- D'ACCORDER l'augmentation salariale de 2 % pour Mme Nathalie Paquet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

205-08-09-20

RECOMMANDATION D'EMBAUCHE POUR UN NOUVEL INSPECTEUR EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET PERMIS

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embauche a rencontré trois candidats potentiels pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande l'embauche de M. Théophile Guérault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'embauche de M. Théophile Guérault à compter du 9 septembre 2020 au taux horaire de 22 \$/heure, sur une base régulière de trois jours par semaine;
- D'AUTORISER Mme Nancy Clavet, directrice générale, à faire travailler M. Guérault à temps plein durant les trois prochaines semaines, et ce, afin de désengorger le Service de l'urbanisme et de répondre aux besoins des citoyens;
- D'AUGMENTER le salaire de M. Guérault à 23 \$/heure, et ce, après les 3 premiers mois de service.

206-08-09-20

AUTORISATION DE CONSTRUCTION À PROXIMITÉ D'UN TALUS — MONTÉE DU LAC BLEU (LOT 5 222 357)

CONSIDÉRANT la demande de M. Carl Desbiens qui désire obtenir un permis pour la construction d'un bâtiment principal résidentiel de villégiature (chalet) à une distance de 5.1 mètres du sommet du talus, au lieu de 10 mètres, tel que le prévoit le règlement de zonage # 400-12;

CONSIDÉRANT la sous-section 17.2.2 du règlement de zonage indiquant que la position d'un bâtiment principal à proximité d'un talus ne peut être autorisée par le conseil que s'il y a une expertise géotechnique répondant aux exigences du tableau 17-2 et la réception des documents prévus à l'article 17.2.3.1 de ce même règlement;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a produit et acheminé tous les documents nécessaires à l'étude du dossier;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'ingénieur # 38350-1Rx conclu que la position du bâtiment principal ne causera pas de glissement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'ingénieur indique des mesures à prendre afin de consolider le talus pour qu'il n'y ait pas de risques de glissement de terrain à moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE la position de cours d'eau intermittent forcent le demandeur à installer la propriété à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE le fait de recommander défavorablement le projet, entraînerait une perte de jouissance du propriétaire du fait qu'il ne pourra pas construire son chalet;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal autorise la construction d'un bâtiment principal de villégiature à une distance de 5.1 mètres du sommet du talus, au lieu de 10 mètres;
- QUE le demandeur applique les recommandations inscrites dans le rapport de l'ingénieur.

VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de M. Denis Grégoire, inspecteur des travaux publics, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

ACHAT D'UNE MACHINE À PRESSION POUR LES ÉGOUTS

M. Denis Grégoire verra à obtenir des prix pour une machine à pression de 2 500 lbs, 3.6 gallons.

207-08-09-20

ACHAT D'UN CAMION POUR LES TRAVAUX PUBLICS — MODE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE le camion utilisé par le Service des travaux publics est désuet et doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 30-03-02-20 le conseil a autorisé qu'une demande de prix soit effectuée auprès des entreprises suivantes : Hervé Fiset, Ford Dalton, Germain Chevrolet et Saint-Raymond Toyota pour l'obtention d'un véhicule, selon les spécifications suivantes :

- Camionnette usagée de 2016 ou plus récent
- 4 X 4 (4 roues motrices)
- Double cabine
- Essence
- Boîte de 8 pieds (au lieu de 6 pieds tel que mentionné dans la résolution # 30-03-02-20);
- Capacité de remorquage minimale de 10 000 lbs
- Bas kilométrage

CONSIDÉRANT QU'aucun camion n'est disponible auprès de ces entreprises;

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès de l'entreprise Location Sauvageau, il s'avère qu'un camion correspondant aux spécifications recherchés est disponible, au montant de 34 800 \$ plus taxes, tel qu'indiqué sur l'offre présentée;

CONSIDÉRANT QU'un montant maximum de 35 000 \$ avait été autorisé pour l'achat du véhicule et que des sommes avaient été prévues au budget 2020 en capital et intérêt pour financer la dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- DE PROCÉDER à l'achat d'un camion auprès de Location Sauvageau, au montant de 34 800 \$ plus taxes;
- DE FINANCER la dépense par le biais d'ACCES-D, et ce, pour une période de 3 ans au taux d'intérêt de 6.25 %;
- D'AUTORISER Mme Nancy Clavet, et M. Denis Langlois, maire, le cas échéant, pour signer tout contrat donnant suite à la présente résolution;
- D'AUTORISER Mme Nancy Clavet à immatriculer le véhicule auprès de la SAAQ.

AUTORISATION DE PAIEMENT À PAX EXCAVATION

Ce point est reporté.

208-08-09-20

ACHAT DE TROIS CONTENEURS 6 VERGES

Il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'achat d'un conteneur à vidange 6 verges au montant de 1 588 \$ plus 105 \$ pour les frais de transport plus les taxes applicables;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « *Cueillette et transport – Matériels et fournitures* ».

LOISIRS – SPORTS - CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE L'AGENTE DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Le rapport écrit de Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

209-08-09-20

ÉCHELLE SALARIALE DES PROFESSEURES DE BALLET-JAZZ

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement de modifier l'échelle salariale des professeures de ballet-jazz comme suit :

1 ^{re} année	Salaires minimum plus 2 \$	15.10 \$
2 ^e année	1 ^{re} année + 1 \$	16.10 \$
3 ^e année	2 ^e année + 1 \$	17.10 \$
4 ^e année	3 ^e année + 1 \$	18.10 \$
5 ^e année	4 ^e année + 1 \$	19.10 \$
6 ^e année	5 ^e année + 1 \$	20.10 \$
7 ^e année	6 ^e année + 1 \$	21.10 \$
8 ^e année	7 ^e année + 1 \$	22.10 \$
9 ^e année	8 ^e année + 1 \$	23.10 \$
10 ^e année	9 ^e année + 1 \$	24.10 \$

Plus 5 réunions de 2 heures et les 2 soirs de spectacle

210-08-09-20

CONCOURS PHOTO – PRIX

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'offrir les prix suivants dans le cadre du concours photo de l'automne 2020 :

1 ^{er} prix	100 \$ en argent et affichage de la photo gagnante dans la salle du conseil
2 ^e prix	Entrée saisonnière familiale à la plage Eau Claire pour l'été 2021
3 ^e prix	50 \$ en argent

211-08-09-20

ACHAT POUR LES LOISIRS

Il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement d'autoriser l'achat des articles suivants pour les loisirs, totalisant un montant de 901.40 \$ plus taxes, et d'autoriser le paiement de la dépense à même le poste budgétaire « *Loisirs généraux – Matériaux fabriqués non comestibles* » :

Tapis de yoga	6	19.95 \$	Sport-inter	119.70 \$
Tapis de danse	10	31.35 \$	Distribution Sport Loisir	313.50 \$
Ballon de soccer	10	18.99 \$	Sport-inter	187.50 \$
Sac de sport	2	49.95 \$	Distribution Sport Loisir	99.90 \$
Sac de ballon	2	21.95 \$	Distribution Sport Loisir	43.90 \$
Sifflet poire	1	9.95 \$	Distribution Sport Loisir	9.95 \$
Caisse de 12 cannes de peintures pour le terrain de soccer	1	79.95 \$	Distribution Sport Loisir	79.95 \$
Transport	1	47.00 \$		47.00 \$
			Total	901.40 \$

REMBOURSEMENT DES COURS HORS-TERRITOIRE – COVID-19

Un complément d'information est demandé.

PASSERELLE DE LA CHUTE À L'OURS

Le suivi de ce point se fera en caucus.

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT POUR LE STATIONNEMENT PRÈS DES CHUTES À L'OURS

Le suivi de ce point se fera en caucus.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORTS DES COMITÉS

Mme Lise Trudel fait un retour sur la politique familiale.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Programme Environnement-plage — Résultats d'analyse

Cour municipale de la Ville de St-Raymond — Les avocats de Morency, Société d'avocats seront les nouveaux procureurs des municipalités

Centre de services scolaire de Portneuf — Poste d'administrateur à combler

Ville de St-Raymond — Demande au ministère des Transports pour la construction d'une voie d'accès direct à l'autoroute 40

ULAVAL — Annulation de l'activité d'initiation à la plage Eau Claire

Courrier de Portneuf — Convocation à l'assemblée générale annuelle

FQM — Annulation du congrès 2020 et du Salon des affaires municipales

CAMF — Convocation à l'assemblée générale annuelle virtuelle

Vélopediste Jacques-Cartier/Portneuf — Invitation à l'assemblée générale annuelle

L'Arc-en-Ciel — Invitation à une marche illuminée

212-08-09-20 **DEMANDE DE LETTRE D'APPUI POUR LE PROJET « EMBARQUE » — PROJET RÉGIONAL DE TRANSPORT**

CONSIDÉRANT QUE le projet « Embarque » vise à créer une plateforme web régionale qui cartographie les options alternatives à l'auto-solo à essence dans la région pour permettre des transferts modaux plus simples pour tous : aires de stationnement incitatif pour covoiturage, options de transport en commun et de transport actif (stationnement à vélos), bornes électriques, etc;

CONSIDÉRANT la collaboration entre plusieurs conseils régionaux de l'environnement (CRE) et le regroupement des CRE (RNCREQ) visant à développer l'utilisation de différents modes de transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de mandater Mme Nancy Clavet à envoyer une lettre d'appui pour le projet « Embarque » à M. Alexandre Turgeon, directeur général, du conseil régional de l'environnement de la Capital-Nationale.

Demande de soutien à une campagne de sensibilisation de l'AGRTQ

MAMH — Semaine de la municipalité 2020

ALON — Changement de date de l'assemblée générale annuelle

Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation — Exigences linguistiques

VARIA

213-08-09-20 **DON À LA FONDATION DES SERVICES SOCIAUX DE PORTNEUF**

CONSIDÉRANT le décès du père de M. Denis Grégoire, inspecteur aux travaux publics à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la famille demande que soit fait un don à la Fondation des services sociaux de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de faire un don de 50 \$ à la Fondation des services sociaux de Portneuf.

RENCONTRE ENTRE LES MAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF ET LE PREMIER MINISTRE FRANÇOIS LEGAULT

De l'information a été donnée.

FLASH VERT

De l'information a été donnée.

214-08-09-20 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M Cédric Champagne et résolu unanimement de lever l'assemblée à 21 h 13.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Madame Nancy Clavet
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Denis Langlois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.